Nations Unies S/2018/878

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2018
Français
Original : arabe

Lettre datée du 26 septembre 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Conseil de la Ligue des États arabes réuni au niveau ministériel à sa cent-cinquantième session ordinaire, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Comité ministériel du Quatuor arabe chargé de suivre l'évolution de la crise avec l'Iran et d'envisager des moyens de contrer l'ingérence de ce pays dans les affaires intérieures des États arabes (voir annexe) publiée à l'issue de sa neuvième réunion, tenue le 11 septembre 2018 en marge de la réunion du Conseil de la Ligue.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 26 septembre 2018 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration publiée à l'issue de la neuvième réunion du Comité ministériel du Quatuor arabe chargé de suivre l'évolution de la crise avec l'Iran et d'envisager des moyens de contrer l'ingérence de ce pays dans les affaires intérieures des États arabes

Le 11 septembre 2018, en présence du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Comité ministériel du Quatuor arabe chargé de suivre l'évolution de la crise avec l'Iran et d'envisager des moyens de contrer son ingérence dans les affaires intérieures des États arabes, formé des Émirats arabes unis, qui en assument la présidence, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn et de l'Égypte, a tenu au Secrétariat de la Ligue sa neuvième réunion, en marge de la cent-cinquantième session ordinaire du Conseil de la Ligue, réuni au niveau ministériel.

Le Comité ministériel du Quatuor a examiné l'évolution de la crise avec l'Iran, l'état des relations des États arabes avec ce pays et les moyens de prévenir son ingérence dans leurs affaires intérieures. Le Comité a pris connaissance du rapport établi par le Secrétariat de la Ligue, des propos négatifs les plus marquants tenus par les responsables iraniens à l'égard des États arabes, consignés par le Secrétariat, ainsi que du rapport préparé par les Émirats arabes unis sur les activités de l'Iran, son ingérence dans les affaires intérieures des États arabes et les mesures prises pour y faire face.

Le Comité ministériel a condamné l'ingérence iranienne sans relâche dans les affaires intérieures des États arabes et dénoncé dans le même temps les propos que ne cessent de tenir les responsables iraniens. Il s'est déclaré vivement inquiet que l'Iran attise des conflits idéologiques et confessionnels dans les États arabes, notamment par la fourniture d'un soutien et d'armes aux milices terroristes dans certains de ces pays. Le chaos et la déstabilisation qui s'ensuivent dans la région constituent une menace contre la sécurité de la nation arabe et entravent l'action menée sur les plans régional et international pour trouver des moyens pacifiques de régler les problèmes et de mettre fin aux crises que connaît la région. Le Comité a demandé instamment à l'Iran de renoncer à ces pratiques.

Le Comité a également condamné le soutien constant de l'Iran aux activités terroristes et aux actes de sabotage menés dans les États arabes, y compris les tirs répétés de missiles balistiques depuis le territoire yéménite contre l'Arabie saoudite, en violation flagrante de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, d'après laquelle les États doivent s'abstenir de fournir des armes aux milices. Il a appuyé fermement les mesures prises par l'Arabie saoudite et Bahreïn pour faire obstacle à ces actes d'agression afin de préserver la sécurité et la stabilité de ces deux pays.

Le Comité a dénoncé l'ingérence constante de l'Iran dans les affaires intérieures de Bahreïn et les actes de sabotage qu'il ne cesse de commettre dans ce pays. Il s'est félicité de l'action menée par le Royaume pour lutter contre le terrorisme et a pris acte du rapport que celui-ci a présenté sur l'implication de l'Iran dans le soutien apporté aux Brigades Achtar pour porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de Bahreïn, grâce à la fourniture d'une base, d'armes, d'explosifs, d'un financement et d'un entraînement dans des camps militaires, avec l'aide du Corps des gardiens de la révolution islamique et du Hezbollah terroriste.

Le Comité s'est félicité également de la décision prise par plusieurs États d'inscrire sur la liste des terroristes les Brigades Achtar, actives à Bahreïn, qui se servent de l'Iran comme base arrière, ainsi qu'un certain nombre de leurs membres. Cette position reflète la volonté de la communauté internationale de lutter contre le terrorisme à l'échelle régionale et internationale et de faire obstacle à quiconque incite au terrorisme ainsi qu'à tous les soutiens et adeptes du terrorisme. Elle appuie également les efforts faits par Bahreïn et les mesures qu'il prend pour renforcer la sécurité, la stabilité et la paix sur son territoire.

Le Comité s'est félicité en outre que les services de sécurité bahreïniens aient déjoué plusieurs actes et machinations terroristes et arrêté 116 membres d'une organisation terroriste. Le Corps des gardiens de la révolution islamique et ses ramifications à l'étranger, y compris les brigades terroristes Asaëb Ahl el-Haq et le Hezbollah terroriste, ont formé, financé et entraîné ces éléments terroristes en leur fournissant des armes et des engins explosifs afin qu'ils commettent une série d'actes terroristes, portant ainsi atteinte à la sécurité et à la stabilité de Bahreïn et mettant en péril son économie.

Le Comité a condamné l'ingérence continue de l'Iran et de la Turquie dans la crise en Syrie, qui a eu de graves répercussions sur l'avenir, la souveraineté, la sécurité, la stabilité, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ce pays et torpillé l'action menée pour trouver une solution pacifique, conformément au Communiqué de Genève.

Le Comité s'est déclaré solidaire du Maroc concernant sa décision de rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran à la suite de l'ingérence dangereuse et inadmissible de ce pays et de son allié terroriste, le Hezbollah, dans les affaires intérieures du Maroc. Le Hezbollah a tenté d'armer et d'entraîner des éléments menaçant la sécurité et la stabilité du Maroc, pratique qui s'inscrit dans le prolongement des tactiques employées par l'Iran pour porter atteinte à la sécurité et à la stabilité régionales.

Le Comité a condamné les menaces de l'Iran contre la navigation internationale dans le golfe Arabique, le détroit d'Ormouz et la mer Rouge par l'intermédiaire de ses agents dans la région, y compris les milices houthistes qui ont récemment menacé un pétrolier saoudien dans le détroit de Bab el-Mandab, en violation des principes du droit international.

Le Comité s'est dit préoccupé par le programme nucléaire iranien. Il a exprimé des doutes quant à la volonté de l'Iran d'appliquer le Plan d'action global commun et à la capacité de cet accord d'empêcher ce pays d'avoir accès à l'arme nucléaire à l'avenir, compte tenu en particulier de ses politiques hostiles dans la région. Il a souligné qu'il fallait suivre la progression de ce dossier.

Le Comité a condamné la poursuite par l'Iran de son programme de missiles balistiques, missiles qu'il fournit aux houthistes. Il a condamné également les tirs de missile effectués par les houthistes contre l'Arabie saoudite, y compris 190 tirs sur des villes saoudiennes dont la capitale, Riyad, qui ont été largement dénoncés par les pays arabes et la communauté internationale. Le Comité a affirmé que ces tirs constituaient une menace grave contre la sécurité et la stabilité de la région et que, s'agissant de son programme de missiles balistiques, l'Iran devait appliquer la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité et mettre en place un mécanisme efficace pour garantir l'application de l'accord, mener des inspections, établir une surveillance et imposer de nouveau des sanctions à l'Iran de manière prompte et efficace s'il ne s'acquittait pas des obligations que lui imposait l'accord. L'Iran doit également devenir partie à tous les instruments régionaux sur la sûreté nucléaire et la protection de l'environnement et ne peut en aucun cas procéder à des essais de

missiles balistiques ou mettre au point des missiles à longue portée pouvant être équipés d'ogives nucléaires.